

ANJOU (blanc) : LES CRUS

Renouer avec l'histoire des vins d'Anjou

Une reconnaissance de l'authenticité et de la qualité des terroirs angevins et de leurs vins

Une réponse à la problématique du modèle économique du chenin en Anjou

« En somme, il faut le dire et le répéter avec autant de justice que de raison, les côteaux de Saumur, les côteaux de la rive droite et quelques-uns de la rive gauche de la Loire, ainsi que le bassin du Layon, produisent en quantité des vins tellement supérieurs et tellement remarquables, qu'il est plus qu'étonnant que leur réputation et leur classement au milieu de ceux qu'ils égalent, ou qu'ils surpassent sous certains rapports, n'aient pas été depuis longtemps répandus, établis et propagés sur tous les marchés du monde industriel et commercial »

Compte rendu de l'exposition des produits vinicoles du département de Maine et Loire, 1849-1850.

« Classer judicieusement les vins d'Anjou, en distinguer les nuances subtiles, placer chaque région, chaque cru à la place qui lui revient sur l'échiquier de notre riche province, voilà une question délicate et un peu inquiétante à traiter. Quelque précaution que l'on prenne, on est à peu près certain par avance de provoquer des critiques, peut-être vives, et se soulever quelques mécontentements. »

« L'Anjou, ses vignes et ses vins » Dr P Maisonneuve 1925

« Les vins issus de chenin en France évoluent vers une premiumisation de l'offre quel que soit le type de vin produit ». Pauline Carvalho, Interloire, Actes de la journée d'étude Chenin 28 août 2015 Faye d'Anjou.

Les premières traces à ce jour connues d'une vigne cultivée dans ce que nous appelons aujourd'hui l'Anjou datent du 1^{er} siècle après JC. (*La viticulture en Anjou et en Touraine, de l'Antiquité au XIX^e siècle. Une histoire de vigneron* Samuel Leturcq, Benoît Musset) Le vignoble angevin est donc un vignoble ancré dans l'histoire des vins de ce qui est aujourd'hui la France.

Autant qu'on puisse remonter dans les temps de la culture de la vigne, la référence à des régions, à des lieux-dits, a toujours été un marqueur de la nature, de la valeur et du commerce des vins.

Il en va ainsi des vins d'Anjou. Nous avons peu d'éléments très anciens précis sur cette question, mais le mot « cru », identifiant dès le 17^{ème} siècle des lieux producteurs d'un vin particulier, se retrouve au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle dans de nombreux documents concernant l'Anjou, avant la création des appellations d'origine contrôlée. Ces lieux sont souvent des communes, mais aussi des lieux-dits, des noms de parcelles.

Citons, entre autres :

M. Bosc, inspecteur général des pépinières royales et de celles du gouvernement, écrit en 1809 : «

« Tous les terrains sont connus en Maine et Loire, excepté le granitique : tous reçoivent la vigne. Les meilleurs crus sont les coteaux de Saumur..les cantons de Faye, Rablay et environs ; et enfin les cantons de Savennières et d'Epiré... »

En 1925 le Dr Maisonneuve n'établit pas une telle hiérarchie, mais il rappelle *« Pendant longtemps, jusque vers 1840, on se contenta de classer très simplement les vins d'Anjou (...) en deux principales sortes (..) les vins pour la mer, donnés par des vignes taillées à court bois(...), les vins pour Paris, ou de seconde qualité, donnés par des vignes taillées à long bois. »*

Son « classement » ne « hiérarchise » pas à proprement dit, il parle de « crus » mais il décrit les terroirs, et les vins en fonction de leur origine, rive droite, rive gauche, communes, clos...

Dans la célèbre publication publicitaire des établissements Nicolas « Monseigneur le vin » parue entre 1924 et 1927, le tome 4 répartit les vins d'Anjou en vins de tête, 1^{ère} et 2^{ème} classe, en détaillant par communes, par domaines, par clos. La segmentation du catalogue Nicolas est une segmentation qui intègre une hiérarchisation de l'époque, elle vise le marché des amateurs de vins, ...

Dans les années 1930 existe « l'Union des Propriétaires des Grands Crûs d'Anjou », qui regroupe *« des vigneron avertis, amoureux de leurs produits, jaloux de leur réputation, (qui) ont formé des syndicats de vente de leurs grands vins » (Gaston Rosin).*

La création des appellations d'origine contrôlée, au XX^{ème} siècle, se précise institutionnellement en 1935 avec la création du Comité national des appellations d'origine, et a donné naissance le 14 novembre 1936 à la première aoc angevine, l'appellation ...Anjou, appellation régionale.

Cette première étape a été suivie d'autres en Anjou, appellations sous régionales, communales...Alors que d'autres vignobles ont continué à identifier précisément des lieux-dits dans le cadre des aoc, reconnaissant et valorisant ainsi souvent une connaissance fine, historique, vigneronne, de spécificités parcellaires qualitatives, la viticulture angevine n'a pas intégré ce patrimoine, lieux-dits, clos, ... sauf exception, dans une hiérarchie d'appellation. Elle n'a continué à revendiquer ce patrimoine viticole que de façon privée, chaque Domaine, quand il le souhaitait, inscrivant fièrement sur ses étiquettes le nom du lieu dit, de la parcelle cadastrale, cette possibilité étant reconnue dans les cahiers des charges.

Le mouvement actuel de création de crus, autour de lieux-dits, et sur la base d'une plus grande exigence qualitative, par les vignerons angevins dans le cadre de l'appellation anjou blanc, engagé depuis plus de 20 ans, se situe dans cette grande histoire de la connaissance de leurs terroirs, et par la volonté de gagner leur reconnaissance.

Patrick Baudouin, novembre 2020